

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-395

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110830-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-395

Déploiement de nouvelles lignes de Cars express ceinture sud-Ouest - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER métropolitain compte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement de lignes de car express. En effet, en l'absence de voies ferrées sur certains territoires, le car express apparaît comme la solution de transport en mesure d'améliorer les liaisons vers la métropole et ses zones d'emplois notamment.

Ainsi, Bordeaux Métropole porte, en lien avec la Région, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), le Département et les territoires, la mise en service de lignes de car express.

Ces lignes visent à faciliter les déplacements et à encourager le report de la voiture vers le car, en offrant de nombreux avantages :

- Un temps de parcours compétitif grâce à des aménagements en faveur du car (couloirs bus, priorité aux feux) ;
- Une fréquence élevée ;
- Une large amplitude horaire de fonctionnement ;
- Des connexions performantes avec le réseau TBM et l'ensemble des modes (parkings autos et vélos, cheminements piétons et cyclables...) ;
- Un bon niveau de confort à bord (wifi, prises USB).

Dès septembre 2019, la ligne de cars express Créon-Bordeaux a été mise en service (ligne 470 Créon-Bordeaux, intégrée au réseau régional de cars de Nouvelle-Aquitaine). Une deuxième ligne de car express est en service depuis le 2 janvier 2024, sur la liaison Blaye-Bordeaux.

Il est prévu de mettre en service deux nouvelles lignes à partir de septembre 2025, le car express Bassin Nord-Bordeaux et le car express Ceinture Sud-Ouest, qui seront donc intégrés au réseau régional de cars, comme les cars express Créon-Bordeaux et Blaye-Bordeaux.

La présente délibération vise à proposer l'adoption de la convention de financement pour l'exploitation de la ligne de car de ceinture Sud-Ouest.

a) Caractéristiques

La ligne de Ceinture Sud-Ouest, entre la gare de Beautiran et Le Haillan 5 Chemins, vise à relier les communautés de communes de Montesquieu et Jalle Eau Bourde aux zones d'emplois des OIM Aéroport et Innocampus (cf. plan en annexe).

Hors métropole, elle desservira les communes de Beautiran, Ayguemorte, La Brède, Martillac, Léognan, Cestas et Canéjan.

Dans la métropole, elle desservira notamment Pessac (zone d'activités de Bersol, hôpital Haut Lévéque, pôle d'échanges de Pessac Alouette), Mérignac (aéroparc) et Le Haillan (5 Chemins).

Elle circulera du lundi au vendredi, comme les cars express Créon-Bordeaux et Blaye-Bordeaux, conformément à l'objectif de cibler les déplacements domicile-travail en priorité, durant toute l'année, avec une amplitude large (premier départ de Beautiran à 5h30, dernier départ du Haillan à 20h30).

Sa fréquence sera de 15 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Le Haillan le matin, vers Beautiran le soir), de 30 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses, pour un total de 58 services par jour (deux sens confondus) en hiver. En juillet-août, la fréquence sera adaptée (30 minutes en heures de pointes, 60 minutes en heures creuses, pour un total de 47 services par jour).

Son temps de parcours prévisionnel moyen est d'1h30.

Sur la métropole, la ligne permettra une bonne intermodalité avec le réseau TBM : elle sera connectée à deux lignes de tram (B à Hôpital Haut-Lévêque, Pessac Alouette, France Alouette et A à Caroline Aigle) ainsi qu'à de nombreuses lignes de bus (1, 26, 28, 30, 31, 39, 51, 55, 72, 74, 75, 76, 77, 80), dont la future ligne de bus express extra-rocade.

En outre, son origine en gare de Beautiran permet de la connecter à la ligne ferroviaire Bordeaux-Langon, renforçant ainsi l'accès aux OIM pour le corridor ferroviaire de Langon.

Dès septembre 2025, il est prévu que le car emprunte la voie réservée aux transports en commun sur la rocade entre les échangeurs 12 et 13, et poursuive sur voie banalisée jusqu'à l'échangeur 11. A la demande de NAM, la Région et la Métropole, l'Etat étudie le prolongement de la voie réservée jusqu'à l'échangeur 11, afin d'optimiser et de fiabiliser le temps de parcours du car. Il s'agirait d'un aménagement innovant (franchissement d'un échangeur par une voie réservée). Si sa réalisation est confirmée, le prolongement de la voie réservée sera livré après la mise en service du car express.

La convention de financement signée par les partenaires est soumise en l'état au conseil de Bordeaux Métropole pour permettre le paiement de la subvention de Bordeaux Métropole dès septembre prochain. Elle fera l'objet d'un avenant lors d'un prochain conseil pour tenir compte d'un changement d'itinéraire postérieur à son adoption par la Région Nouvelle Aquitaine le 16 juin dernier.

b) Financement

La feuille de route du RER métropolitain, dont la mise à jour a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2023, prévoit les financements suivants pour les cars express :

- **Coûts nets d'exploitation** : 25% Bordeaux Métropole, 25% Région, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités, via le versement mobilité additionnel (VMA, contribution que le Syndicat lève auprès des employeurs de Gironde) ou les subventions d'autres Autorités Organisatrices des Mobilités et des territoires desservis.

Le coût d'exploitation annuel du car express de Ceinture est estimé à environ 2,8M€ en valeur mars 2020 (date de référence du contrat de concession entre la Région et son exploitant), soit un coût actualisé estimé à environ 3,4M€, avec un financement de la Métropole évalué à 853k€ (25%).

Afin d'accompagner au mieux ce projet, la convention de financement correspondante couvre la période 2025-2027, en cohérence avec la durée du contrat de concession de la Région avec le transporteur qui exploitera la ligne. La convention prévoit la possibilité d'adapter l'offre de la ligne selon les besoins observés.

- **Aménagement des infrastructures en faveur des cars express** : le financement est prévu en fonction des compétences, par la Métropole sur le territoire métropolitain, et au-delà, par NAM, le Département, les territoires et la Région, ou par l'Etat, selon la catégorie de voirie.

Ainsi sur son territoire, la Métropole réalise et finance à 100% les aménagements pour le car

express de Ceinture (terminus 5 Chemins au Haillan). Il est prévu de livrer les aménagements nécessaires au car pour septembre 2025. De plus, la Métropole pilote la mise en place de la priorité aux feux pour le car sur son territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-171 en date du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du RER métropolitain,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le projet de cars express Ceinture Sud-Ouest, dans le cadre du projet de RER métropolitain, vise à offrir un mode de déplacement efficace entre les territoires de la Communauté de communes Jalle Eau Bourde, de la Communauté de communes de Montesquieu et la Métropole, tout en favorisant le report modal de l'automobile vers les transports en commun, pour lutter contre la congestion et limiter les émissions de polluants,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de financement 2025-2027 du déficit d'exploitation de la ligne de cars express Ceinture Sud-Ouest, en partenariat avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la Région.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention de financement.

Article 3 : de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer au chapitre 65, compte 6561, fonction 844 du Budget Principal des exercices 2025 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------